



Recuperation carence arret isolement covid

Par Moi06

Bonjour, je viens vers vous pour connaitre mes options d'attaques envers l'assu maladie.

Les faits:

Du lundi 23 au samedi 28 novembre 2020, je me fais arreter par mon medecin car le week end precedent ma femme a des symptomes du covid.

Je me fais donc arreter un premier temps du lundi 23 au mercredi 25, car le 23 ma femme fait son test pcr et les resultats sont dispo 48 heures plus tard.

Le mercredi 25 son test est positif, je me fais donc prolonger jusqu'au samedi 28 histoire de faire mon isolement. Je reprends le travail le mardi 1er decembre (tjs aucuns symptomes...)

Je percois mes indemnites journalieres debut decembre. A ma grande surprise en plus d'etre paye au meme tarif qu'un roumain, 37 euros la journee...., je vois retire 3 jours de carence.

J'appelle donc l'assu maladie leur precisant que ces arrets etaient des arrets covid et qu'il ne devait pas y avoir de carence. Ce que me confirme la conseillere. Cependant elle m'informe que mon medecin a emis l'arret et sa prolongation en arret de type classique. Il leur faut un numero tracking lorsque cela est en rapport au covid.

Je fais donc rectifier par mon medecin l'arret et l'envoi et par la poste et par leur site d'envoi de pieces.

Quelques jours plus tard ne voyant pas venir la restitution de mes 3 jours, je les appelle de nouveau, ils me disent qu'ils n'ont aucunes traces de mes envois, la poste ainsi qu'internet auraient reussi a perdre simultanement mes arrets modifies.

Je renvoie de nouveau l'arret via leur site.

Quelques jours plus tard je les appelle de nouveau pour qu'ils me confirment bonne reception. Ils ont le document, mais il n'est pas encore traite. Nous sommes autour du 20 decembre et la personne me dit d'attendre jusqu'a debut janvier et de rappeler si rien de nouveau.

Debut janvier !!! Rien de nouveau !! Je rappelle encore !!! Et la on me dit que l'arret envoye n'est pas bon, car il est inscrit "duplicata" et non "rectificatif"!!

Rappel mon medecin lui demandant de me refaire l'arret avec mention "rectificatif", et je leur renvoie une nouvelle fois via leur site.

1 semaine plus tard je rappelle !! Ils ont bien recu mon arret!!!

MAIS !!!!!

Accrochez vous!!

L'arret n'est pas bon!! En effet je n'aurais pas du me faire arreter !! Ce n'etait pas a mon medecin de le faire !

Petit petage de plomb leur expliquant qu'etant deja pas tres fan du bordel qu'ils font pour leur rhume j'avais deja perdu 350 euros en m'arretant une semaine, perdant 40 euros la journee, 3 jours de carences et perdant 5 heures supp.

La personne m'explique que "j'ai court-circuité le processus d'arret covid en me faisant faire un arret par un medecin de ville" ouai faut se l'entendre dire celle la !!

Je lui ai gentilement explique que dans la vraie vie quand vous manquez des jours de travail il y a une tradition qui consiste a envoyer ou donner un arret de travail a votre patron.

Bref elle m'a dit d'essayer d'envoyer une lettre au service covid, ce que j'ai fait il y a 3 semaines, mais toujours aucunes reponses.

Donc quelles seraient mes options pour reclamer mon du ? Puis je les attaquer ? Quels sont les demarches a faire ?

Cordialement

Par Moi06

Personne ne peut m'aider ?